

PREFECTURE DES COTES D'ARMOR

SERVICE DE COORDINATION DE L'ACTION DÉPARTEMENTALE

Compte-rendu de la réunion de la commission départementale de la coopération intercommunale du 13 octobre 2015

Hervé LE GALL

OBJET DE LA SEANCE : Présentation du schéma départemental de coopération intercommunale

PRESENTS:

Président : M Pierre LAMBERT, préfet des Côtes d'Armor,

Représentants des cinq communes les plus peuplées du département :

- M. Bruno JONCOUR, maire de Saint-Brieuc,
- M. Ronan KERDRAON, maire de Plérin,
- M. Paul LE BIHAN, maire de Lannion,
- M. Rémy MOULIN, maire de Ploufragan.

Représentants de communes ayant une population inférieure à la moyenne départementale :

Mme Armelle BOTHOREL, maire de La Méaugon,

- M. Mickaël CHEVALIER, maire de Plumaugat,
- M. Jean-Luc COUELLAN, maire de Rouillac,
- M. Bruno FONTAINE, maire de Tréméreuc,
- M. Vincent LE MEAUX, maire de Plouëc-du-Trieux,
- M. Dominique PARISCOAT, maire de Tréglamus.

Représentants des communes dont la population est supérieure à la moyenne départementale :

- M. Thibaut GUIGNARD, maire de Ploeuc-sur-Lié,
- M. Philippe LE GOFF, maire de Guingamp,
- M. Hervé LE LU, maire de Mûr-de-Bretagne,
- M. Joseph SAUVE, maire de Plessala,
- M. Christian URVOY, maire de Binic.

Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

- M. Loïc CAURET, président de Lamballe Communauté,
- M. Jean-Yves de CHAISEMARTIN, président de la communauté de communes Paimpol-Goëlo,
- M. Vincent CLEC'H, président de la communauté de communes du pays de Bégard,
- M. Alain GUEGUEN, conseiller communautaire de la communauté de communes du Kreiz-Breizh,
- M. Hervé GUELOU, conseiller communautaire de Lannion-Trégor Communauté,
- M. René GUILLOUX, président de Leff Communauté,
- M. Joseph JAFFRES, président de la communauté de communes Côte de Penthièvre,
- M. Didier LECHIEN, vice-président de Dinan Communauté,
- M. Arnaud LECUYER, président de la communauté de communes du Pays de Matignon,

M. Guy LE HELLOCO, président de la CIDERAL,

M. Joël LE JEUNE, président de Lannion-Trégor Communauté,

M. Joseph LE VEE, président de la communauté de communes Centre Armor Puissance 4,

M. Loïc MAHE, président de la communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux,

M. Michel RAFFRAY, président de la communauté de communes Plancoët-Plélan,

M. Loïc RAOULT, président de la communauté de communes Sud Goëlo,

M. André RAULT, président de la communauté de communes du pays de Moncontour.

Représentant des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes :

M. Jean GAUBERT, président du syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor,

M. Yvon LE MOIGNE, président du PETR du pays de Guingamp.

Représentants du Conseil général :

M. Eugène CARO, conseiller départemental du canton de Pleslin-Trigavou,

M. Thierry SIMELIERE, conseiller départemental du canton de Plouha,

M. Yannick MORIN, conseiller départemental du canton de Pléneuf-Val-André,

M. Christian COAIL, conseiller départemental du canton de Callac.

Représentants du Conseil régional :

M. Thierry BURLOT, conseiller régional.

EXCUSÉS:

M Michel VASPART, sénateur-maire de Pleudihen-sur-Rance,

Mme Lise BOUILLOT, vice-présidente de la communauté de communes Callac-Argoat,

M. Christian MARQUET, conseiller régional,

M. Eric DUVAL, conseiller communautaire de la communauté de communes Lanvollon-Plouha.

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS:

M. Gérard DEROUIN, secrétaire général de la préfecture,

Mme Sophie YANNOU-GILLET, sous-préfet de Lannion,

M. Frédéric LAVIGNE sous-préfet de Guingamp,

M. Michel LABORIE, sous-préfet de Dinan,

M. Robert REBEIX, directeur départemental des finances publiques,

M. Gaëtan LEBOUCHER, direction départementale des finances publiques,

M. Gérard FALLON, directeur départemental des territoires et de la mer,

M. Michel MARTINEAU, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer,

Mme Gwenael HERVOUET, direction départementale des territoires et de la mer,

M. Christophe BUZZI, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale

M. Matthieu KUSZA, stagiaire ENA.

M. Hervé LE GALL, chef du service de la coordination de l'action départementale, préfecture,

M. Laurent CRISMEAS, service de la coordination de l'action départementale, préfecture,

Mme Nicole QUEILLE, chef du pôle juridique interministériel, préfecture,

Mme Régine GLATRE, pôle intercommunalité et aménagement du territoire, préfecture,

Le Préfet ouvre la réunion de la commission départementale de coopération intercommunale et rappelle les enjeux fixés par la loi NOTRe. Il s'agit, comme l'a souligné la présidente de l'AMF, de définir des territoires stratégiques, pertinents et ambitieux tout en gardant la notion de proximité. Ces territoires doivent être portés par les élus et appropriés par les habitants. Cet important travail qui se déroule dans des délais contraints, doit se faire dans la concertation et la transparence.

Le Préfet indique que la transparence est totale dans la mesure où il a souhaité que cette réunion soit ouverte aux élus non membres de la commission, au public de manière générale et à la presse. Il précise que depuis la CDCI du mois de septembre, il a eu, ainsi que le secrétaire général et les sous-préfets d'arrondissement, beaucoup de contacts aux cours desquels chacun des élus rencontrés a pu faire valoir ses vœux. Ce schéma est donc le résultat d'une large concertation et d'une intense réflexion.

Le schéma proposé s'appuie sur les principes évoqués le 10 septembre dernier, à savoir un schéma concerté, ambitieux pour le moyen et long terme, solidaire, évitant les démembrements des EPCI actuels. Bien que certaines discussions en cours n'aient pas permis d'aller jusqu'au schéma souhaitable, la réorganisation territoriale envisagée va permettre de se rapprocher le plus possible des bassins naturels d'attraction et de vie, de conforter les pôles de centralité et de développement, d'éviter l'isolement de certains territoires.

La proposition porte sur 9 EPCI et la disparition de 57 syndicats de gestion impactés par les nouveaux périmètres.

1) Extension de Saint-Brieuc agglomération par fusion de 3 EPCI adjacents - Sud Goëlo, Centre Armor puissance 4 et Quintin communauté - (34 communes, 149 247 habitants)

Saint-Brieuc avec son agglomération est le 4ème pôle régional (115 000 habitants) dont l'instance intercommunale ne couvre pas aujourd'hui son aire urbaine à la différence des autres chefs-lieux de département (Quimper et Vannes). C'est pourtant un pôle important de développement avec des équipements nationaux (antenne du CNAM, zoopole), des zones d'activités fortes, tous les organismes de développement économique, la totalité des institutions départementales, les chambres consulaires, les CFA, etc. Il y a donc un hiatus entre la place régionale objective de ce pôle de développement pour le département tout entier et la faiblesse institutionnelle de son organisation actuelle. Il convient donc d'ouvrir son territoire :

- à l'Ouest, vers le Sud Goëlo : c'est une continuité territoriale, urbaine, littorale avec le même besoin de complémentarité des fonctions touristiques, portuaires, économiques, une visibilité accrue dans l'échelle régionale.
- au Sud, vers Quintin Communauté et Centre Armor Puissance 4 : il y a des complémentarités de voisinage péri-urbain, de solidarité de territoires ruraux du sud de l'agglomération permettant d'assurer une meilleure couverture territoriale avec la zone logistique de Plaintel, le bassin de vie de Quintin, la commune nouvelle de Ploeuc/L'Hermitage. Certaines compétences de proximité qui existent sur ces territoires pourront continuer à être exercer localement si l'EPCI élargi ne les reprend pas, dans un cadre de gestion syndical intercommunal (soin à la personne en particulier).
- 2) Fusion du Leff Communauté et de la CC de Lanvollon-Plouha (28 communes, 30 677 habitants)

Ce projet est moins ambitieux mais a pour objectif d'éviter l'éclatement des EPCI actuels et de casser la dynamique de solidarité entre ces territoires et leur proximité rurale. Si les communes donnent leur accord pour un tel regroupement, il leur sera possible de poursuivre la gestion de services de proximité (services à la personne, gestion des ordures ménagères) avec des équipements publics de qualité. La faiblesse du projet demeure néanmoins le manque de centralité urbaine et l'absence d'un pôle de développement structurant à l'échelle du territoire regroupé.

3) Fusion de Lamballe Communauté et de 4 autres EPCI - Côte de Penthièvre, Arguenon Hunaudaye, Pays de Moncontour, Pays de Duguesclin- (44 communes, 70 819 habitants)

Ce projet participe de l'ambition des élus d'accroître et de conforter la fonction de centralité de Lamballe et de sa communauté actuelle avec une ouverture littorale et touristique vers la côte de Penthièvre. A l'Ouest, l'ouverture se fera vers le Pays de Moncontour, à l'exception peut-être de Saint Carreuc si le conseil municipal confirme le choix de se rapprocher de Centre Armor Puissance 4 et donc de Saint-Brieuc. Au Sud,

le rapprochement avec Arguenon Hunaudaye et, plus récemment le Pays de Duguesclin, permettra de développer des fonctions économiques et d'échanges. Une communauté d'agglomération pourra voir le jour si la commune centre de Lamballe atteint 15 000 habitants.

4) Fusion des CC du pays de Matignon et de Plancoët-Plélan (27 communes, 30 192 habitants)

Bien que l'attachement au pays de Dinan est fort, il n'a pas été jugé possible aujourd'hui de construire une plus grande intercommunalité autour de Dinan. Il s'agit donc d'une intercommunalité de transition basée sur un regroupement de proximité entre deux EPCI voisins du pays de Dinan, appelés à développer des services de proximité dans l'attente d'un élargissement de l'intercommunalité dinannaise.

5) Fusion de Dinan Communauté, Rance-Frémur et du Pays de Caulnes (38 communes, 61 627 habitants)

La capacité du pays de Dinan, bien positionné avec la RN 176 et la RN12 pour peser face à la Côte d'Émeraude et Saint-Malo est essentielle. Il faut en effet que le département pèse à l'Est face à Saint-Malo et à l'attraction de l'aire de Rennes. Ce projet de territoires permettra de développer l'aire urbaine de Dinan avec possibilité de créer une communauté d'agglomération comme la loi NOTRe le prévoit.

6) Fusion de la Cidéral et des CC du Hardouinais-Mené et du Mené (51 communes, 52 151 habitants)

Cette fusion au Centre Bretagne est souhaitée par le président de la Cidéral, fort du dynamisme du pôle de Loudéac vers laquelle le Mené au sens large a choisi de se tourner. Avec Mur de Bretagne et Saint-Connec, aujourd'hui appartenant à Pontivy communauté (56) dans l'hypothèse où le conseil municipal de cette commune se prononce favorablement, ce nouveau territoire aurait la capacité de se transformer en communauté d'agglomération si la ville centre se développe.

7) Fusion de Lannion Trégor Communauté avec les CC du Haut Trégor et de la presqu'île de Lézardrieux (60 communes, 100 057 habitants)

Ce regroupement cohérent de l'ensemble du Trégor avec LTC dont le dynamisme est reconnu avec son pôle de haut niveau de service de développement, de centres de recherche de capacité internationale, confère à ce territoire dynamique, homogène et rationnel, une capacité à développer des échanges fructueux notamment avec la métropole de Brest et de gérer des enjeux sur le littoral, la pêche, le tourisme, les fonctions portuaires voire aéroportuaires. Ce nouveau territoire renforcera à l'Ouest le positionnement du département face au Finistère.

8) Fusion de Guingamp Communauté et de 5 autres EPCI – Paimpol Goëlo, Pontrieux Communauté, pays de Bégard, pays de Belle-Isle-en-Terre et pays de Bourbriac (46 communes, 68 246 habitants)

Cette structuration du pays de Guingamp est le projet le plus ambitieux avec une volonté des élus du littoral, du Trieux et de l'intérieur de s'adosser au développement de Guingamp Communauté. C'est un enjeu essentiel pour l'Argoat, une partie du Goëlo et le Trieux afin de peser à côté du Trégor et de Saint-Brieuc et permettre le développement d'une partie du département qui, sans cela, risquerait de décliner. Ce nouveau territoire pourra se constituer en communauté d'agglomération puisque l'aire urbaine de Guingamp qui avoisine les 21 000 habitants, est supérieure au seuil fixé par la loi NOTRe. Il faudra néanmoins pour ce grand territoire trouver une gouvernance équilibrée à la mesure des ambitions partagées.

9) Fusion des CC du Kreizh-Breizh et de Callac-Argoat (36 communes, 25 305 habitants)

Bien que leurs bassins de vie soient éclatés entre Carhaix et Guingamp, ce rapprochement peut se justifier par une identité commune, une proximité, une comparabilité des territoires, des échanges entre eux en matière de

tourisme, d'environnement, d'agriculture, d'agroalimentaire. Ces territoires ont besoin de s'ouvrir, notamment la CCKB. Quant au projet de grand EPCI autour de Carhaix, il n'a pas, à ce jour, été validé par la CDCI du Finistère. En outre, en raison des dualités départementales, cela compliquerait les rapports avec les administrations locales. Néanmoins, s'il n'y a pas majorité en ce sens, d'autres ancrages devront être trouvés pour ces deux territoires.

Avec ces 9 EPCI renforcés, le département fait un grand pas vers une structuration rationnelle, ambitieuse et réaliste. Il n'y a pas lieu de voter ce jour, les votes n'interviendront que lors des premiers arbitrages par la CDCI après réception des décisions des organes délibérants d'ici le 15 décembre.

- M. Christian COAIL, conseiller départemental du canton de Callac, manifeste son « désarroi » et sa déception face à ce rapprochement proposé qui avait déjà été rejeté par délibération à l'unanimité en mai 2011. Pour lui, il ne s'agit pas d'une question d'homme ou de politique mais d'un constat de non fonctionnement économique entre les deux territoires. Le bassin de vie de Callac est pour grande partie celui de Carhaix, à un niveau moindre celui de Guingamp mais en aucun cas celui de Rostrenen dans la mesure où il n'existe aucune infrastructure routière avec la CCKB. L'attirance, avec ou sans la CCKB, reste Poher Communauté même si comme l'a rappelé le Préfet, il n'y a pas à ce jour de structuration claire avec cette intercommunalité.
- M. Alain GUEGUEN, conseiller communautaire de la communauté de communes du Kreiz-Breizh, signale que son territoire est encore marqué par le traumatisme généré par l'ancien schéma qui s'est conclu par le départ de 3 communes vers un EPCI finistérien. Ce territoire est écartelé entre Guingamp, Carhaix et Loudéac. Des contacts, des rencontres sont cependant en cours. Pour les résumer, on peut noter que plus on se situe sur la partie Ouest de la CCKB, plus on souhaite une évolution du périmètre communautaire. En revanche, plus on s'en éloigne, plus on souhaite le statu quo. Construire avec Callac seul ne recueille pas un grand enthousiasme des élus mais avec du temps et de la concertation, il sera possible d'avancer.
- M. Bruno JONCOUR, président de Saint-Brieuc agglomération et maire de Saint-Brieuc rappelle l'enjeu avec la nécessité pour son territoire de ne pas être affaibli et de peser davantage dans un contexte régional de métropolisation tout en préservant ce qui relève de la proximité. Ces deux axes peuvent se cumuler et ne sont pas contradictoires. Il convient de traduire une nouvelle ambition de développement en respectant les identités autour de la réalité urbaine, littorale ou rurale et en organisant les complémentarités des territoires au sein de l'agglomération de Saint-Brieuc. Il propose à ses voisins une méthode pour avancer en ce sens à un projet commun et global.
- M. Loïc RAOULT, président de la communauté de communes Sud Goëlo, est un peu surpris par la carte proposé pour Saint-Brieuc agglomération avec l'arrivée des communes au Sud. Son projet avec Leff communauté et Lanvollon-Plouha était une étape intermédiaire pour venir renforcer Saint-Brieuc dans un second temps. Il regrette que les 6 communes du Sud Goëlo n'aient pas leur avenir en main compte tenu des règles de majorité prévues par la loi.
- M. Thierry SIMELIERE, conseiller départemental du canton de Plouha et maire de Saint-Quay-Portrieux, considère que l'option du regroupement du Sud Goëlo avec Leff Communauté et Lanvollon-Plouha n'était qu'une des alternatives possibles, le rapprochement tel que proposé avec Saint-Brieuc agglomération étant une autre. La proposition du maire de Saint-Brieuc d'aller à la rencontre des conseillers municipaux du Sud Goëlo pour expliquer les enjeux et la démarche lui convient parfaitement.
- M. Christian URVOY, maire de Binic, rappelle que Binic est dans le territoire de Saint-Brieuc mais qu'en qualité de membre du Sud Goëlo, il est resté solidaire de l'autre projet à trois EPCI.
- M. Ronan KERDRAON, maire de Plérin, note que la carte proposée privilégie des intercommunalités, souvent à la taille des pays. Il souhaite, dès lors, que l'on aille jusqu'au bout de la démarche, notamment en terme de contractualisation du contrat de plan entre l'État, la région et les EPCI.

- M. Loïc CAURET, président de Lamballe Communauté, prend acte de la carte proposée qui prend bien en compte l'environnement régional avec une véritable ambition d'organisation sur la Bretagne Nord. Il plaide pour une durabilité du schéma. Il rappelle que sur son secteur, après un travail de réflexion en cours depuis 15 mois, les communes sont capables de se prononcer sur ce qui est bon pour elles. Il rappelle enfin que l'État doit avoir un rôle de « facilitateur » et de conseil. D'ores et déjà, il espère une collaboration avec Saint-Brieuc agglomération à travers, par exemple, une agence d'urbanisme unique.
- M. Vincent LE MEAUX, maire de Plouëc-du-Trieux, fait sienne la préoccupation de l'État de renforcer la Bretagne Nord. L'envie de partager une dynamique de territoire avec Guingamp et Paimpol doit permettre à ce territoire d'assurer une cohérence d'action et de solidarité.
- M. Jean-Yves de CHAISEMARTIN, président de la communauté de communes Paimpol-Goëlo, note que le schéma est à une échelle pertinente au regard des ambitions à venir. Il ne faut pas nier les centralités, Paimpol pouvant être un pôle secondaire d'une agglomération guingampaise. Les voisins littoraux comme Plouha pourraient rejoindre la nouvelle intercommunalité proposée.
- M. Philippe LE GOFF, maire de Guingamp, se dit satisfait pour son territoire, de la possibilité de devenir une communauté d'agglomération et de voir sa ville assurer une place centrale au carrefour de l'Armor et de l'Argoat.
- M. Yvon LE MOIGNE, président du PETR du pays de Guingamp, a fait part de sa profonde satisfaction en voyant le territoire proposé qui répond à une parfaite cohérence et permettra de faire vivre des complémentarités porteuses d'avenir. Il souhaite que les conseils municipaux des communes en marge de ce nouveau territoire puissent faire rapidement le choix d'y adhérer ou non.
- M. René GUILLOUX, président de Leff Communauté, regrette que le projet à 3, à savoir Leff Communauté, Lanvollon-Plouha et Sud Goëlo, n'ait pas été retenu. Il préfère néanmoins rester à 2 avec Lanvollon-Plouha plutôt que de voir son territoire éclater. Il déplore que déjà des velléités de départ de Plouha vers Guingamp-Paimpol puissent priver la nouvelle communauté de communes d'un accès à la mer.
- M. Thierry BURLOT, conseiller régional, indique que la Région est très attentive aux travaux dans les différents départements bretons. Il s'étonne cependant que dans un département rural, on cherche à créer de grandes structures et des communautés d'agglomération et demande que les communes et les intercommunalités soient écoutées.
- M. Guy LE HELLOCO, président de la CIDERAL, se réjouit que les trois communautés du Centre Bretagne, habituées à travailler ensemble, se regroupent. Ce territoire rural, traversé par la RN 164, va devoir défendre une ruralité qui vit de ses réalités économiques et de ses solidarités.
- M. Joseph SAUVE, maire de Plessala, a rappelé qu'après un long temps d'échanges tant avec la Cidéral qu'avec les 7 communautés de communes autour de Lamballe, il a été décidé que la commune nouvelle du Mené rejoindrait légitimement la Cidéral compte tenu des habitudes de travail en commun.
- M. Joël LE JEUNE, président de Lannion-Trégor Communauté, indique que le schéma lui convient pour le Trégor. Des contacts très positifs avec le Haut Trégor sont à signaler. Quant à la Presqu'île de Lézardrieux, les contacts sont trop récents pour en tirer des premières conclusions mais souhaite qu'ils puissent aboutir le plus rapidement possible, au plus près du périmètre définitif.
- M. Loïc MAHE, président de la communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux, indique que ce regroupement n'était pas leur choix à l'origine qui se portait plutôt vers un rapprochement des estuaires du Trieux et du Jaudy. Trieux Communauté souhaitant se rapprocher de Guingamp, le choix de se rapprocher de LTC paraît dès lors judicieux même si ce choix fait débat et risque d'engendrer un éclatement partiel de la communauté actuelle.

M. Didier LECHIEN, vice-président de Dinan Communauté et maire de Dinan, fait part de sa satisfaction de voir sa communauté de communes s'élargir avec la perspective de pouvoir devenir une communauté d'agglomération mais également du regret de voir la CC de Broons quitter le périmètre de Dinan. Pour le pays de Dinan, ce projet n'est, selon lui, qu'une étape et pourrait à terme s'étendre à la CC élargie de Plancoët-Matignon et à la Côte d'Émeraude qui se retrouve isolée entre Saint-Malo agglomération et la métropole rennaise.

M. Mickaël CHEVALIER, maire de Plumaugat, président de la CC du Pays de Caulnes considère que son canton est déchiré. Le bassin de vie du Sud de Dinan et le SCOT font apparaître un pôle de centralité entre Caulnes et Broons avec des compétences partagées en matière d'économie, de protection de l'environnement, sur l'eau, les ordures ménagères, l'optimisation des transports, l'habitat. Il s'étonne donc que le territoire de Duguesclin soit regroupé avec Lamballe et entend faire une contre-proposition pour rapprocher ce territoire du pays de Dinan.

M. Jean-Luc COUELLAN, maire de Rouillac et président du pays de Duguesclin rappelle que deux études ont été menées avec Lamballe et Dinan. Le choix s'est porté sur Lamballe communauté avec l'épine dorsale qu'est la RN 12 et la gare TGV de Lamballe. L'évolution récente des flux montre d'ailleurs une tendance allant de plus en plus vers Lamballe.

M. Bruno FONTAINE, maire de Tréméreuc, confirme que l'intercommunalité de Rance Frémur rejoindra Dinan. Toutefois, la situation de sa commune est un peu différente dans la mesure où elle est tournée depuis longtemps vers la Côte d'Émeraude, en Ille et Vilaine, que ce soit en terme de loisirs, d'école ou de santé. Il souhaite donc rejoindre cet EPCI.

M. Arnaud LECUYER, président de la communauté de communes du Pays de Matignon, rappelle la volonté des élus de rester dans le pays de Dinan et de renforcer ce territoire. Évoquant le non démembrement, il s'inquiète d'un va et vient possible des communes d'un EPCI vers un autre. Il faut, selon lui, respecter l'histoire des territoires. Enfin, il demande que l'intercommunalité élargie Matignon /Plancoët-Plélan puisse adhérer au syndicat des Caps autour du projet « grand site ». Cette fusion envisagée n'est cependant qu'une étape pour aller vers une intercommunalité à l'échelle du pays de Dinan.

Le Préfet remercie tous les intervenants. Il précise que le dossier (projet de schéma et carte) remis aux membres de la CDCI, est adressé ce jour aux maires et présidents d'EPCI actuels, communautés de communes et d'agglomération actuelles et aux présidents de syndicats listés dans le présent schéma pour qu'ils puissent faire connaître avant le 15 décembre les avis de leurs instances délibérantes sur ce qui est proposé. Tous ces avis seront consignés et analysés en préfecture. Pour les entités qui n'auraient pas répondu dans le délai de deux mois, leur avis sera réputé favorable aux termes de la loi. La prochaine CDCI se réunira dans la première quinzaine de janvier prochain pour examiner les premiers arbitrages ; elle sera suivie d'autres séances de travail en février et si nécessaire en mars, afin de permettre d'arrêter le schéma définitif au plus tard le 30 mars 2016.

Pierre LAMBERT

